

Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

Délibération n° 4

*Objet : Affectation résultat
budget CCAS*

Date de convocation

29 mars 2023

Date d'affichage

29 mars 2023

*Nombre de membres en
exercice :*

17

Nombre de présents :

11

Nombre de votants :

13

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt trois
Le vendredi 7 avril à 18 h 00

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL.

Etaient présents : M. Thierry DELBREIL, Mme Colette VERDOUX, Mme Véronique PATERNE, Mme Marie-Laurence PUJOL, M Pierrick THOMAS, Mme Anne BENAICHE, Mme Nicole ROUMAT, Mme Josiane BYL, Mme Ida PANTAROTTO, Mme Christine VANCAUTER, Mme Emmanuelle ANTICH membres en exercice.

Procurations :

M. Alain BELLICCHI a donné procuration à Mme Marie-Laurence PUJOL
M. Fernand MORA a donné procuration à M. Thierry DELBREIL

Absents Excusés : M. Jean Pierre ANGLAS, Mme Monique GAYET, M. Bruno PEGAS, Mme Pauline SEILHAN.

M. Pierrick THOMAS a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil d'Administration après avoir examiné le compte administratif 2022, statuant sur l'affectation d'exploitation de l'exercice.

Constate que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent d'exploitation de 352 991.13 €

Dont :

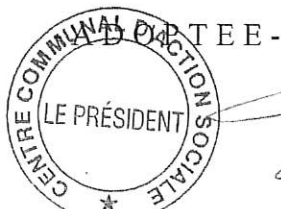
Résultat de l'exercice :	121 431.45 €
Résultat antérieur de l'exercice :	231 559.68 €

Solde d'exécution de la section d'investissement :

Solde d'exécution de la section d'investissement	
Excédent de financement	318 114.91 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Déficit de financement	241 964.00 €
Excédent de financement	76 150.91 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation en réserves Article 1068	96 800.00 €
Report en exploitation Article 002	256 191.13 €



Le Président

T. DELBREIL